



Reprise de terre en location par un cultivateur

Par **gdsy**, le **09/03/2012** à **17:42**

Bonjour,

Ma mère vient de DCD et je veux récupérer les terres qu'elle louait à un cultivateur pour les vendre. Le bail en ma possession est valable de 2000 à 2009. Comment dois-je procéder et quels sont mes droits. Le notaire me dit que je ne peux pas récupérer les terres qui sont louées où que je peux les vendre au locataire à condition qu'il soit d'accord.

Quelqu'un peut-il me renseigner. Merci d'avance

Par **boucheix**, le **09/03/2012** à **22:21**

il reste prioritaire